

L'ACTUALITÉ

LE BUDGET 2020 SERA, CERTES, TRÈS TENDU MAIS POURQUOI PÉNALISER ENCORE LES ENTREPRISES DU BTP ?

En 2020, à nouveau, les entreprises du BTP seront mises à contribution pour éponger une partie des déficits.



La CAPEB déplore que les entreprises du bâtiment fassent les frais des restrictions envisagées sur tous les plans : économique, fiscal et social !

Le Conseil des Ministres a examiné cette semaine un projet de loi de finances pour 2020 que le Ministre des Comptes publics a tenté de savamment doser.

L'enjeu est évidemment de ne pas provoquer la colère des Français et d'éviter de relancer le mouvement des gilets jaunes avec des mesures impopulaires, d'autant que l'amélioration du climat général est connue de tous : des emprunts d'État à taux négatif et une croissance non négligeable notamment.

Mais si les Français ont eu vent de ces signaux positifs, ils n'ont pas forcément conscience du dessous de l'iceberg : une dette considérable et un déficit prévisionnel proche des 2,2 % du PIB avec des promesses coûteuses (17 milliards de mesures diverses pour apaiser la grande sociale des gilets jaunes notamment) et des engagements lourds (20 Mds à verser aux entreprises au titre du CICE) et toujours dans le cadre contraint d'un déficit contenu sous la barre des 3 % du PIB comme la France s'y est engagée vis-à-vis de l'Europe.

Avant même que le Gouvernement ait donné la moindre indication sur son projet de budget pour 2020, la Cour des Comptes avait mis en garde contre les risques de dérapages.

Pourtant, le Gouvernement semble avoir décidé de mettre la pédale douce sur les mesures d'économies qu'il avait envisagées pour limiter le déficit en rognant sur certaines dépenses sociales (réduction du coût des indemnités journalières par exemple).

Pour sa part, le rapporteur du budget a décidé de s'attaquer aux niches fiscales qui ne sont pas évaluées.

Joël Giraud en a 58 dans son viseur et veut les supprimer. « Nous verrons si ces niches hébergeaient des chiens et si ces derniers se mettent à aboyer » a-t-il déclaré ! Il veut également appliquer une date limite à certaines autres petites niches dont bénéficient notamment les entreprises.

Nous sommes très vigilants sur ce point depuis plusieurs semaines déjà et nous le sommes encore plus aujourd'hui puisque le projet de loi de finances confirme la volonté du Gouvernement de faire des économies en supprimant (certes sur 3 ans) l'avantage fiscal dont les entreprises du BTP bénéficiaient jusqu'ici sur le GNR, en réduisant la déduction forfaitaire pour frais professionnels et enfin en rabotant le périmètre du CITE. Le Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, Olivier Dussopt, a beau déclarer que le Gouvernement ne touchera pas aux niches fiscales qui permettent aux Français d'aller plus loin en matière de rénovation thermique et énergétique des logements, c'est pourtant ce qu'il s'apprête à faire puisqu'il est prévu de réserver le CITE aux plus modestes, qui ne font pas ou peu de travaux aujourd'hui. Cela signifie que les ménages qui ont un peu plus de moyens n'auront plus d'aides fiscales pour réaliser leurs travaux et risquent donc de ne plus en faire ! L'activité du bâtiment, qui repartait timidement, va forcément en subir les conséquences de plein fouet !

La CAPEB a alerté cette semaine le Député LREM de Côte d'Or, Didier Martin (rapporteur pour avis des articles de la première partie de la loi de finances, pour la commission des Affaires économiques) sur ce point.





MÉTIERS

ÉRIC LE DÉVÉHAT ET GILBERT OLIVET RÉUNISSENT LEURS RESPONSABLES DE SECTIONS

Vendredi dernier, les Présidents et conseillers professionnels des UNA Métiers de la Pierre et Serrurerie Métallerie ont accueilli celles et ceux qui animent les sections professionnelles départementales de ces deux professions. Il s'agissait de réfléchir à la manière de dynamiser la vie des sections et de faire remonter les besoins et les attentes à cet égard.

En préambule de ces réflexions, le Président confédéral est intervenu pour féliciter Éric Le Dévéhat et Gilbert Olivet d'avoir pris l'initiative de travailler ensemble dans cet objectif. « La vie de la CAPEB passe par les départements qui fonctionnent et se développent au travers des professions. Le cœur du réacteur, c'est le métier. » a-t-il rappelé avant de souligner « Pour agir, les Présidents d'UNA ont besoin des remontées terrain ».

Et c'était bien l'objet des échanges qui ont permis de recueillir le ressenti des participants sur le rôle des JPC, l'information des adhérents et les réunions de sections, tout comme l'UNA 3E l'avait fait l'an dernier avec ses propres responsables départementaux.



Si les participants se sont montrés globalement satisfaits des JPC, ils ont fait part de leurs difficultés à rassembler leurs collègues au sein des sections ou simplement à les faire venir à des réunions, pour des raisons diverses et notamment parce que les publics sont hétérogènes et qu'un grand nombre de nouvelles entreprises sont créées par des micro-entrepreneurs aux préoccupations très différentes.

La promotion par la CAPEB des métiers, des compétences et des savoir-faire est apparue essentielle aux yeux de tous pour permettre aux adhérents de se démarquer par rapport à la concurrence et notamment aux grands groupes qui ont pris leurs marchés (marbrerie, vérandas, par exemples).

Ces constats se sont retrouvés dans l'atelier information/communication qui a également mis en évidence l'absence de logique et de récurrence dans le succès ou l'échec des réunions, ainsi que la nature très variable des thèmes qui suscitent l'intérêt des artisans.

Tout au long de la journée, un impératif a été systématiquement relevé : l'importance du binôme élu/collaborateur pour agir localement auprès des adhérents.

SOCIAL

→ LES DÉLÉGUÉS CAPEB/OPPBTP ÉCHANGENT SUR LES OUTILS ET LES ORIENTATIONS PRÉVENTION



Jean-Jacques Châtelain, responsable du groupe CAPEB/OPPBTP, a accueilli les délégués de la CAPEB dans les agences de l'OPPBTP ce jeudi 24 septembre.

Cette occasion a été mise à profit pour détailler les axes politiques de la CAPEB, comme ceux de l'OPPBTP, en matière de santé sécurité pour l'année prochaine. Après une intervention du Président confédéral sur la réforme de la santé au travail, les participants ont réfléchi au sein de tables rondes sur l'animation du réseau CAPEB/OPPBTP.

Une présentation des nouveaux mémos d'IRIS-ST et du déploiement de la convention de partenariat entre l'IRIS, l'OPPBTP et la CAPEB a suivi ainsi qu'un reporting de l'utilisation des nouveaux outils de prévention digitaux de l'OPPBTP. Les participants ont pu découvrir le « package prévention » avant qu'un représentant de la Direction des Risques Professionnels de la CNAM vienne présenter la nouvelle convention d'objectifs du bâtiment pour la période 2019/2023 ainsi que les aides mises à disposition par la CNAM pour accompagner les petites entreprises dans leurs efforts de prévention.

La présentation du guide CAPEB prévention amiante a conclu cette journée. La version maquetée de ce guide sera très prochainement mise à la disposition du Réseau sur ARTUR (page Amiante).

LOBBYING

→ PROJET DE LOI ANTI-GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'examen du projet de loi visant à lutter contre le gaspillage et à favoriser une économie circulaire a commencé à être examiné au Sénat en commission cette semaine.

Ce texte prévoyant des dispositions relatives à la gestion des déchets, et notamment ceux du bâtiment, la filière (soit 14 organisations professionnelles) avait fait part de ses désidérats et surtout de ce qu'elle ne voulait pas, c'est-à-dire l'instauration d'une REP.

Elle a d'ailleurs proposé des amendements visant à permettre un examen, au cas par cas, catégorie de produits et matériaux par catégorie de produits et matériaux, sans pour autant empêcher la soumission de l'ensemble des produits et matériaux de la construction au principe de Responsabilité Élargie du Producteur.

L'objectif est de ne pas perturber les dispositifs de reprises et de valorisations qui existent et qui fonctionnent bien.

La filière propose par ailleurs de ne pas figer dans la loi le principe de gratuité, en l'absence d'analyse d'impact solide, et de renvoyer son éventuelle application aux travaux qui viendront prolonger le vote de la loi.

Enfin, elle propose de laisser ouverte la notion de « système équivalent » pour garder un maximum de souplesse, renvoyant aux opérateurs privés le soin d'en définir les contours opérationnels et financiers.



ÉCONOMIE

→ HANDIBAT® : ON FAIT LE POINT

Le comité technique Handibat® qui rassemble Handibat Développement et la CAPEB s'est réuni le 19 septembre en présence de Gabriel Desgrouas, Président de l'association, et de Corine Postel et de Michel Dumon, administrateurs confédéraux chargés de suivre le sujet pour la CAPEB.

La réunion s'est ouverte sur un constat : la baisse du nombre de titulaires de la marque Handibat® et, parmi eux, une stagnation du nombre de titulaires non adhérents.

Les raisons de ce repli sont multiples : le turn-over naturel des entreprises, un certain désengagement au sein du Réseau vis-à-vis de la démarche accessibilité, le non renouvellement d'une partie significative des correspondants Handibat® (d'ailleurs la moitié des correspondants Handibat® a changé) et une politique publique en retrait avec, en particulier, un recul des dispositions relatives à l'accessibilité des logements que ce soit dans le neuf (le zéro dérogation à la loi pour la construction neuve n'a pas fait long feu comme les sanctions applicables aux retardataires dans les Adhapp pour les ERP).

Handibat Développement poursuit pourtant activement ses opérations de promotion, de recrutement et de fidélisation avec, en particulier, un tour de France sur des salons permettant à des artisans Handibat® d'exposer (Autonomic, Predica,...) et la mise en place des camions aménagés Silvertrucks avec des partenaires, notamment Soliha. Plusieurs camions sont désormais opérationnels et ont commencé à sillonner les Hauts-de-France, la Nouvelle Aquitaine, la Haute Marne, l'Eure, le Calvados.

Handibat® Développement travaille également avec 360travaux pour que les entreprises labélisées soient plus visibles et puissent être systématiquement sollicitées dès lors que les demandes de devis concernent des travaux d'adaptabilité ou d'accessibilité.

L'association s'est également rapprochée de Yann Jondot, Maire paraplégique de Langoelan (Morbihan) et qui se fait ambassadeur d'Handibat® dans le cadre de sa propre démarche destinée à favoriser l'accès aux bâtiments publics dans les communes.

Signalons par ailleurs que la formation des apprentis au sein des CFA (Silverpass) commence à faire des émules. Une douzaine de CFA sont déjà concernés. On rappellera à cet égard que le Silverpass obtenu par un apprenti confère à l'entreprise qui l'emploie la marque Handibat®.

Au-delà de la préparation de la journée des correspondants Handibat® qui se tiendra à la Confédération le 19 novembre et à laquelle toutes les CAPEB départementales sont invitées à se faire représenter, le COTEC a réfléchi aux actions de promotion et de communication qu'il conviendra de mettre en place dès 2020.

Vous êtes attendus nombreux le 19 novembre. Des surprises vous sont réservées !



→ LE CSCEE SUR LA MÊME LIGNE QUE LA CAPEB CONCERNANT LA FUTURE PRIME REMPLAÇANT LE CITE

Le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique a fait connaître cette semaine son avis sur le dispositif de primes envisagé par le Gouvernement pour remplacer le CITE.

Comme nous, le CSCEE a relevé que l'objectif de simplification était louable mais loin d'être atteint notamment en ce qui concerne l'articulation de ce nouveau dispositif avec les certificats d'économies d'énergie, d'autant qu'il cohabitera avec le CITE l'an prochain pour les déciles 5 à 8.

Comme nous, le CSCEE insiste sur l'importance de recourir à la maîtrise d'œuvre pour conseiller et accompagner le particulier dans le choix des travaux à réaliser et, au final, pour une meilleure maîtrise du coût global.

Comme nous encore, le CSCEE fait observer que le marché de la rénovation énergétique ne pourra réellement démarrer que s'il peut se développer dans un modèle économique stable, non soumis à des révisions annuelles et à des moyens en diminution.

Comme nous enfin, le CSCEE déplore que les ménages aisés (déciles 9-10) soient exclus du dispositif parce que ce sont eux qui réalisent la plus grande part de travaux aujourd'hui et qu'ils choisissent prioritairement les équipements innovants et haut de gamme. Les exclure nuirait ainsi tant à la massification des rénovations énergétiques qu'au développement de l'innovation industrielle et à sa généralisation.

En conclusion, le CSCEE regrette le décalage entre le discours très volontariste du Gouvernement et les moyens qu'il est prêt à consacrer à sa politique dans le domaine environnemental.

Il recommande de maintenir l'enveloppe budgétaire dédiée au financement cumulé du CITE et du programme Habiter Mieux de l'ANAH, de maintenir une prime à la rénovation pour tous les ménages, y compris les déciles 9-10, de soutenir les actions sur l'enveloppe et sur les parois vitrées et les chaudières gaz THPE pour les ménages au-delà des déciles 1-4 ainsi que de revaloriser la prime prévue en cas de rénovation globale, d'intégrer la classe C aux niveaux éligibles pour la prime rénovation globale et enfin, de conditionner la prise en charge d'un audit à un passage à l'acte, notamment.

Toute la filière partage ces préconisations. Espérons que le Gouvernement daignera en tenir compte... au moins en partie !

FORMATION

→ FORMATION AUX OUTILS DIGITAUX : PROFITEZ-EN !

Vous aider à comprendre les enjeux du digital et des réseaux sociaux, apprendre à les utiliser et à les maîtriser, sont les objectifs de cette formation courte (1 journée) que la Confédération propose à tous les Secrétaires généraux et collaborateurs du Réseau. Cette formation permet de constater comment le digital est devenu un levier indispensable pour le développement syndical.

Elle est également l'occasion de saisir les clés, stratégiques et opérationnelles, qui permettent de bien animer une communauté et de mesurer ses performances. Les sessions sont réalisées sur deux niveaux : débutants et expérimentés. Nous vous invitons à vous inscrire sans plus tarder à cette formation très courte mais très utile.

Inscriptions sur [ARTUR](#) Réseau/Formations/Outils digitaux.



■ SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EUROPÉENNES

La semaine dernière, Amélie de Montchalin, Secrétaire d'État chargée des Affaires européennes a convié les membres de la délégation française du CESE à un échange. Climat et environnement, souveraineté économique et monétaire, sécurité et protection, modèle économique et social étaient au menu.

À cette occasion, le Président Liébus a rappelé à la Secrétaire d'État l'impérieuse nécessité de lutter contre les dérives du travail détaché, notamment en agissant sur le niveau des cotisations sociales. Pour lutter contre le moins-disant, il a plaidé pour un salaire minimum européen décent pour tous et adapté à chaque pays. Il a également rappelé l'attachement des entreprises artisanales du bâtiment au développement de l'apprentissage et appelé au doublement du programme Erasmus +, pour favoriser la mobilité des étudiants comme des professionnels, mais également des jeunes non-diplômés, des publics scolaires, des apprentis, des enseignants et des adultes.

■ PÔLE EMPLOI

Vendredi dernier, le Président de la CAPEB défendait les positions de l'U2P au cours de la négociation de la convention tripartite entre Pôle Emploi, l'Unedic et l'État. Unaniment, les partenaires sociaux ont dénoncé à cette occasion le repli de l'État qui prévoit de diminuer sa subvention de 300 millions d'euros d'ici à 2022 alors que la contribution de l'Unedic va augmenter pour financer Pôle Emploi à 80 %.

Patrick Liébus a déploré que l'État se désengage ainsi et demande toujours plus aux entreprises.

Il a par ailleurs demandé que les difficultés que rencontrent les petites entreprises pour recruter soient mieux prises en compte et qu'un accompagnement renforcé soit prévu, que ce soit auprès des entreprises comme des demandeurs d'emploi.

Il a rappelé que les petites entreprises n'ont pas de compétences en interne pour gérer les ressources humaines et a, par conséquent, demandé que les petites entreprises soient recontactées prioritairement par Pôle Emploi lorsqu'un recrutement n'a pas abouti faute de candidat. Il a plaidé pour que les outils mis à la disposition des entreprises (pour vérifier l'attractivité des offres d'emploi et rapprocher les offres avec les candidats potentiels) soient adaptés aux plus petites d'entre elles.

■ DÉLÉGUÉS CAPEB/OPPBTP

Le Président confédéral est intervenu devant les délégués de la CAPEB au sein des agences de l'OPPBTP ce mardi, notamment pour évoquer la réforme de la santé au travail.

■ RABELAIS DES JEUNES TALENTS

Le Président de la CAPEB a participé cette semaine à la remise des Rabelais des Jeunes Talents, organisés pour la 8ème fois par la CGAD dans le but de promouvoir les métiers de bouche et l'apprentissage. 33 jeunes de 17 à 26 ans ont ainsi été récompensés pour leur talent. Quand l'artisanat fait le bonheur des gourmands !...

■ PRESSE



Le Président Liébus s'est entretenu cette semaine avec les journalistes de Liaisons sociales pour préciser les positions de la CAPEB concernant la représentativité des organisations patronales et les conventions collectives du bâtiment. Par ailleurs, il a réagi aux propos d'Emmanuelle Wargon (qui veut "chercher les artisans qui travaillent mal" !) par une tribune dans laquelle il appelle la Ministre à ne pas associer fraudes et malfaçons aux artisans qui, au contraire, font de gros efforts permanents pour être toujours performants et assurer des prestations de qualité (**voir notre actualité sur ARTUR**). Il est intervenu mercredi sur France 3 dans le cadre du journal télévisé de 13h00 pour regretter que les ménages les plus aisés ne puissent plus bénéficier du CITE alors que ce sont eux qui réalisent le plus de travaux de rénovation énergétique.

■ RENCONTRES DE L'U2P

Ce jeudi, l'U2P tenait ses rencontres annuelles et avait invité plusieurs membres du Gouvernement pour nourrir les débats : Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances, et Muriel Pénicaud, Ministre du travail. Jérôme Fourquet, analyste politique à l'IFOP est également intervenu au cours de cette journée sur laquelle nous reviendrons plus en détail dans notre prochain numéro.

RÉSEAU

→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE CANTAL

La CAPEB du Cantal a élu le 13 septembre 2019 son président en la personne de Pierre Magot, jeune chef d'entreprise à Aurillac qui dirige une entreprise familiale d'une dizaine de salariés.

Son activité principale est le froid et les cuisines de restauration collective. Élu à l'unanimité du conseil d'administration, il souhaite poursuivre le travail engagé par Alain Lacroix pour représenter les entreprises artisanales des territoires ruraux. Nous lui adressons tous nos encouragements syndicaux !

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Elle a plaidé une nouvelle fois pour que les déciles 9 et 10 demeurent parmi les bénéficiaires, pour que certains niveaux de primes soient revus, pour que l'articulation des primes avec les CEE soit simplifiée et pour que l'État fasse un effort important de communication sur ce nouveau dispositif.

Enfin, il faut espérer que nos entreprises artisanales du bâtiment ne pâtiront pas du recentrage des baisses de charges que le Gouvernement pourrait engager. En effet, un rapport a été remis dernièrement à la commission des finances de l'Assemblée nationale et a jugé que les dispositifs de baisse de charges ne sont ni lisibles, ni justes, ni égalitaires, et a remis en cause leur pertinence au-delà de 1,6 Smic (soit 2400 € brut). Or, un nombre non négligeable d'actifs du BTP est rémunéré au-delà de ce seuil ! Veut-on, après l'activité, décourager l'emploi dans notre secteur ?

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

ARTUR